

Annexe

Relais petite enfance

Cf. diaporama

Centre de vacances de Prabouré

Le centre de vacances de Prabouré faisait partie des compétences (et propriétés) de la communauté de communes de la Vallée de l'Ance. Après divers projets de reprises qui n'ont pas abouti, il est proposé de le retirer des statuts en tant que tel et de le gérer comme tout autre bien immobilier. La communauté de communes a engagé la création d'une unité touristique nouvelle locale (UTNL) afin d'avoir une réflexion globale sur l'aménagement du site de Prabouré.

Hébergement CORAL

L'hébergement CORAL a été réalisé en 2007 sur un bien immobilier appartenant à la commune d'Ambert. Il venait conforter la création du centre omnisports d'Ambert en offrant des possibilités d'hébergements pour des stages sportifs pendant les vacances et les fins de semaine. La rénovation de l'internat du lycée d'Ambert a ouvert de nouveaux débouchés en accueillant en période scolaire une partie des élèves de l'établissement.

Lors de l'élaboration du projet, il avait été convenu que si la communauté de communes en assurait la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation serait assurée par la commune d'Ambert. Cette dernière verse à la communauté de communes un loyer couvrant l'annuité d'emprunt.

Les loyers versés ayant couvert les frais engagés par l'intercommunalité et le bâtiment appartenant à la commune, il est proposé de retirer l'hébergement CORAL des statuts et ainsi de mettre fin aux relations contractuelles entre la commune et l'intercommunalité. La commune en retrouverait ainsi la pleine propriété.

Bilan financier de l'opération :

BILAN FINANCIER HEBERGEMENT DES SPORTIFS AMBERT

ACTIF	Dépenses	Recettes
	1 205	
2132	844,89 €	
	1 542,84	
2313	€	
	110	
2184	679,96 €	
	9 554,42	
2188	€	
Subventions		886 299,50 €
FCTVA (15,482%)		205 542,46 €
TOTAL	1 327 622,11 €	1 091 841,96 €

AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023_28_09_01-DE
Reçu le 10/10/2023